# PLAN DE BORNAGE

## LOT 7

Département du PAS DE CALAIS

TOURNEHEM SUR LA HEM

Chemin de Saint Omer

| | |
|---|---|
| Section | - |
| Numéro | - |
| Surface | 441 m² |

Le document (Plan de bornage) fixant définitivement les limites de propriété sera fourni après bornage effectif Les cotes périmétriques et les surfaces des lots seront définitives uniquement après bornage.

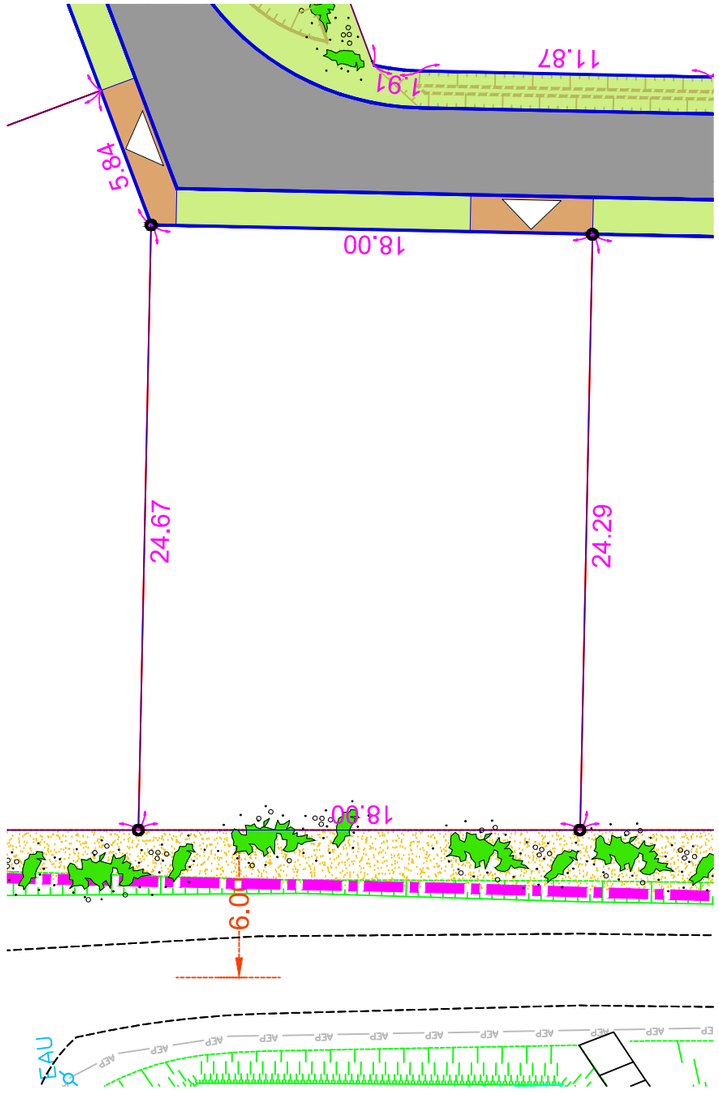


Dossier : 10358

PROVISOIRE

25m
20m
15m
10m
5m
0m

## LEGENDE

- Sommet caractéristique du lot
- -x.xx- Cotation du périmètre du lot

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document.
Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes.

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

| Auteur | Vérificateur |
|---|---|
| db | DB |
| Visa : | Visa : |

Aménager l'environnement de demain ///

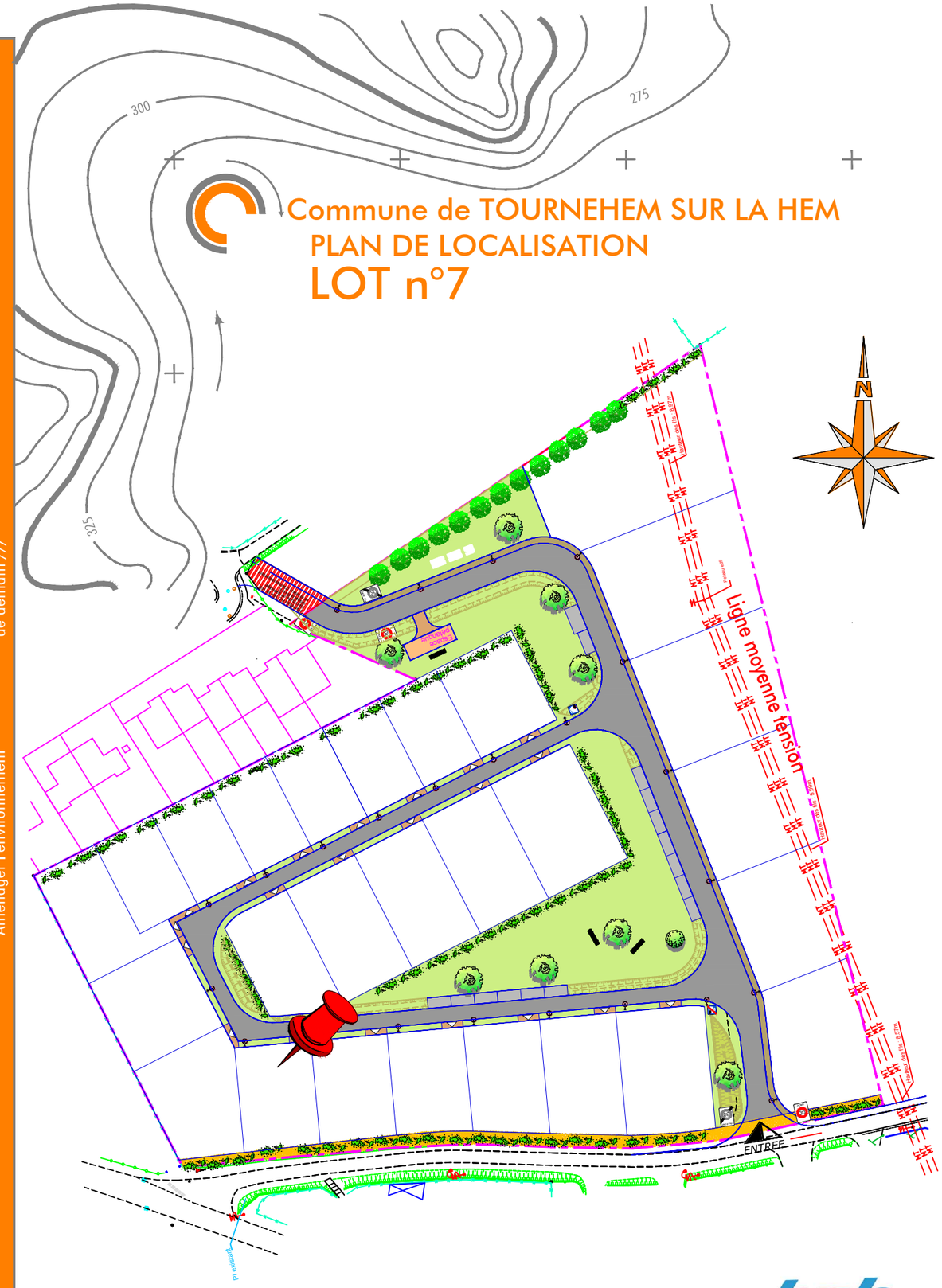


17/09/2019

bph
Géomètre Expert & Ingénierie

# PRINCIPALES REGLES DE CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENTS

## LEGENDE GENERALE

### URBANISME

PERIMETRE DE L'OPERATION

Espaces verts

Noue paysagère

Accès de parcelles enrobé

Trottoir Sable calcaire stabilisé

Stationnement en enrobé

Voirie en enrobé

Partie concernée par l'alignement

Espaces détente

POSITION DES ACCES AUX LOTS (lots 2 à 22)

Limite de zone devant contenir les façades avant des constructions principales.
La construction principale d'un lot devra s'inscrire dans la surface prévue à cet effet, telle que définie sur le plan.
(les limites séparatives seront à H=2L sans pouvoir être inférieures à 3).
La construction principale devra se trouver à H=2L de la limite séparative du fond de parcelle ou de la ligne EDF (3m minimum)

A — Implantation de la construction par rapport aux voies et emprise publique

B — Implantation de la construction principale par rapport aux limites séparatives et ligne Haute tension.(à l'exception du prospect avec la ligne EDF)
La construction principale devra se trouver à H=2L de la limite séparative (3m minimum)
Cette distance peut être ramenée à 1m pour les bâtiments annexes dont la superficie n'excède pas 16 m² et dont H<3m

63.26 — Côte bord de chaussée

Sens du faîtage obligatoire

Pente <10% — Indication de la pente de voirie

L'acquéreur devra faire procéder sur la zone d'implantation de sa construction une étude d'avant projet géotechnique et d'étude de sol dénommées "mission G0-G12" afin de déterminer le type de fondation à réaliser en fonction de la nature du terrain.

### RESEAUX

Zone devant contenir les réseau AEP, electricité et télécommunication

Boite de branchement 40x40 eaux usées

La gestion des eaux pluviales est à la charge de chaque acquéreurs

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

bph
Géomètre Expert & Ingénierie

Le 17/09/2019

# PLAN DE CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENTS

## LOT 7

Département du PAS DE CALAIS

TOURNEHEM SUR LA HEM

Chemin de Saint Omer

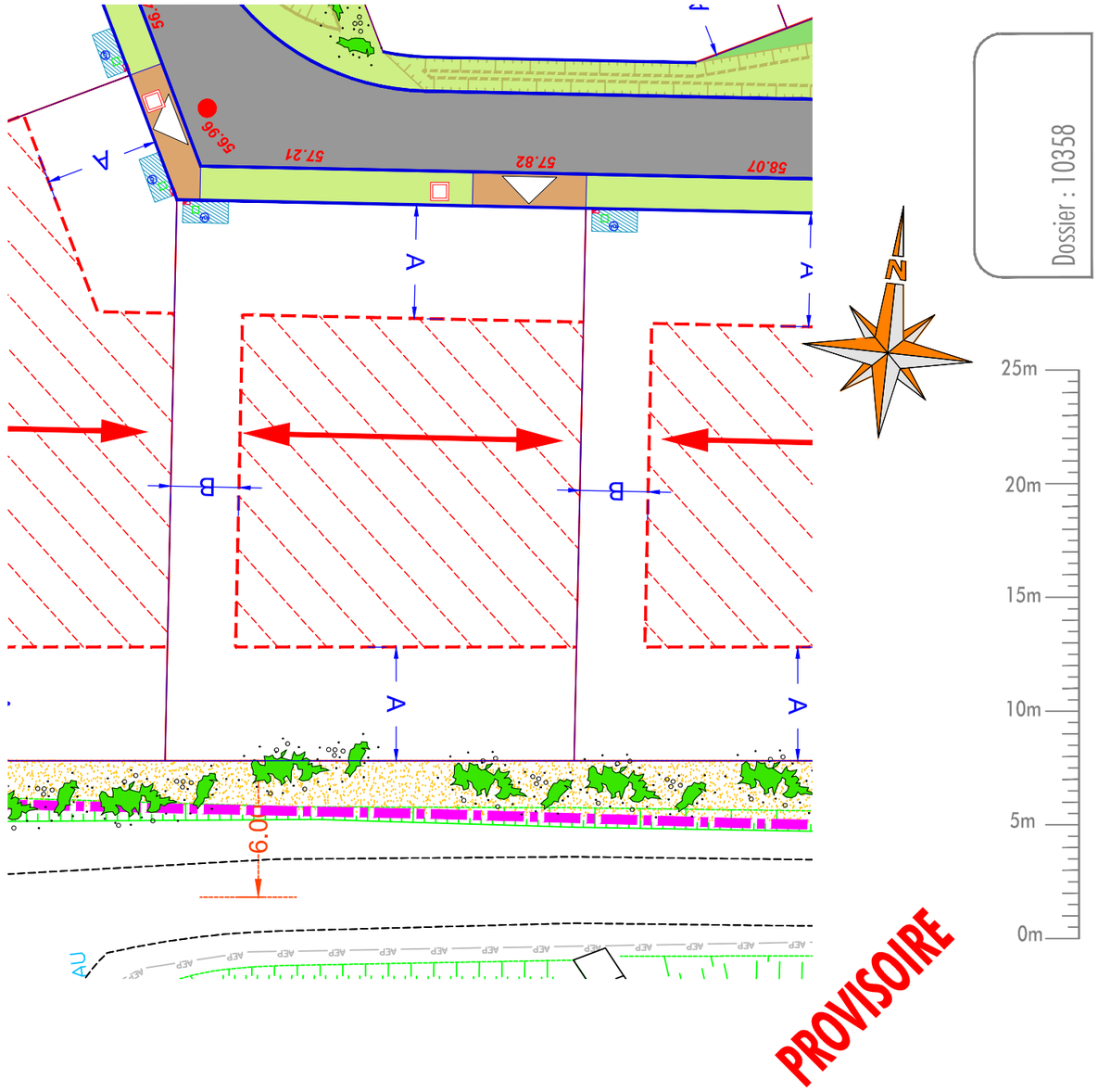


Dossier : 10358

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document.
Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes.

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

| Auteur | Vérificateur |
|---|---|
| db | DB |
| Visa : | Visa : |